



Pages de Profils



Dans une région densément peuplée, le Parc naturel régional de l'Avesnois conserve un fort taux de couverture végétale et boisée. Il abrite le plus vaste massif forestier de la région. Ce Parc naturel se caractérise par trois grands espaces. Au nord, le bassin de la Sambre, urbanisé, accueille près d'un emploi industriel sur deux de la zone. Au sud, le bassin de la Thiérache, plus rural, regroupe 43% des habitants du Parc et abrite deux pôles d'emploi importants, avec Avesnes-sur-Helpe et Fourmies. Enfin, à l'ouest, le plateau de Mormal, à la fois urbanisé et agricole, est la seule zone du Parc à avoir connu une progression de sa population.

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois : entre identité rurale, patrimoine naturel à préserver et dimension industrielle à intégrer

Marion Debœuf

Danièle Lavenseau

Service Études et Diffusion



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX

03 20 62 86 29 - : 03 20 62 86 00

Le Parc naturel régional de l'Avesnois a été créé en 1998 à l'initiative du Conseil régional. 129 communes ont adopté la Charte du Parc et ont adhéré à son syndicat mixte de gestion. Depuis 2000, six communes s'y sont associées.

Le périmètre de révision¹, proposé dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle charte **Encadré**, intègre 145 communes. Il s'étend sur près de 137 000 hectares sur les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Cambrai et comptait environ 165 000 habitants en 1999.

Dans une région densément peuplée (322 habitants au km²), le Parc de l'Avesnois affirme son caractère plus rural et présente une densité moins élevée : 119 habitants au km².

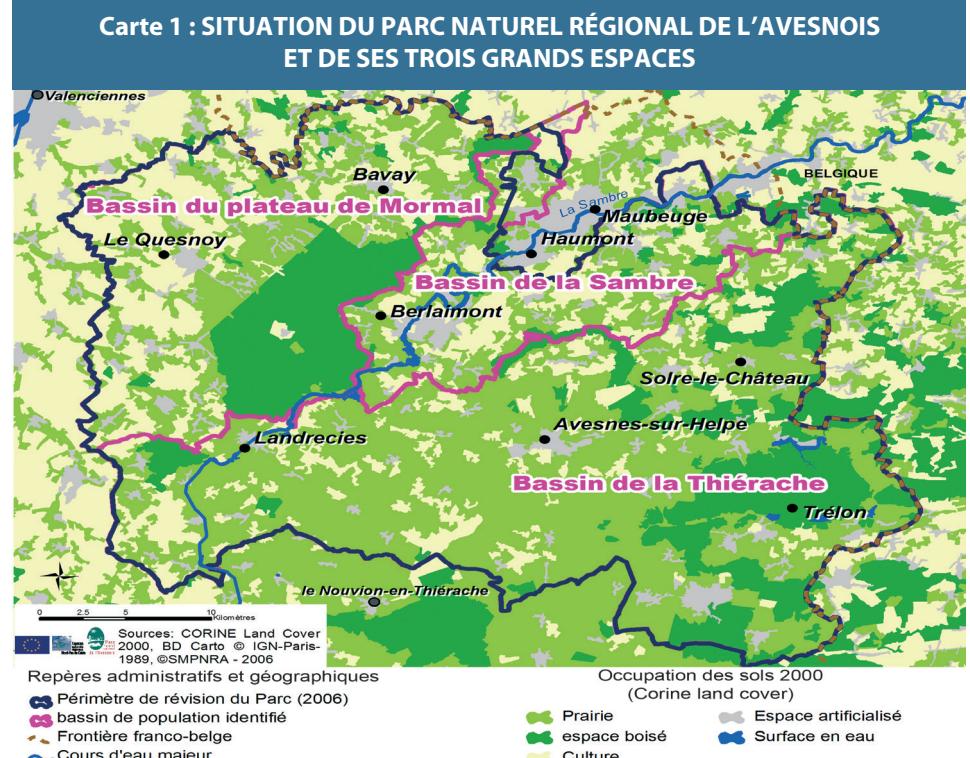
Le paysage du Parc se caractérise par la trilogie : prairies, forêts et espaces urbanisés. Les zones de prairies dominent l'espace par leurs vastes étendues. Les espaces boisés, les plus importants de la région, représentent 21% de la superficie du territoire. En revanche, les espaces urbanisés et industriels ne couvrent que 8% du territoire et sont concentrés le long de la Sambre dans sa partie amont et autour de Fournies. Les sites industriels s'y sont considérablement développés au XIX^e siècle, notamment le textile et la métallurgie, bouleversant les paysages.

Le Parc se caractérise également par sa biodiversité. Ainsi, 72% du territoire est couvert par une Znieff ou une Zico².

DES EXPLOITATIONS AGRICOLES TOURNÉES VERS L'ÉLEVAGE

Le Parc n'échappe pas à la restructuration du paysage agricole que connaît la région : la surface agricole utile (SAU) a baissé de 5,3% entre 1988 et 2000 (région : -4,5%, France métropolitaine : -2,6%). Le nombre d'exploitations a diminué de 44% entre 1988 et 2000, au profit d'une augmentation significative de leur taille : la surface moyenne passe de 38,7 ha en 1988 à 60,7 ha en 2000. Ainsi, la part des exploitations de plus de 50 ha a plus que doublé entre 1988 et 2000, passant de 14,9% des exploitations (rassemblant 40% de la SAU en 1988) à 34,3% des exploitations (pour 73,4% de la SAU en 2000).

L'orientation économique des exploitations est différente dans le Parc par rap-



port à la région. En effet, dans le Parc, les exploitations sont principalement tournées vers l'élevage : 81,8% d'entre elles sont destinées à l'élevage de bovins ou d'autres animaux contre 28,5% en région. L'élevage de bovins est principalement orienté vers la production de lait et s'étend sur les trois quarts du Parc. Au nord du Parc, l'élevage est à la fois destiné à la production de lait et de viande. Les exploitations de l'ouest du Parc sont plutôt mixtes, tournées aussi bien vers les cultures que l'élevage.

TROIS GRANDS ESPACES

À l'intérieur du Parc, trois zones se distinguent par leur mode d'occupation du sol **Carte 1**. Le plateau de Mormal, à l'ouest du territoire, se compose de zones urbanisées et de cultures, terres arables et forêts. Il regroupe 24% des habitants du Parc et abrite la forêt domaniale de Mormal qui s'étend sur 9 000 hectares. Au nord du territoire, le bassin de la Sambre est un espace davantage urbanisé. Il se situe à proximité du pôle urbain de Maubeuge et regroupe 33% de la population du Parc. Enfin, au sud du territoire, le bassin de la Thiérache est marqué par sa ruralité à travers la forte présence de

Encadré : Le renouvellement de la Charte

La Charte du Parc adoptée en 1998 est une démarche qui engage les communes, le Département, la Région et l'État pour une durée de dix ans. Elle prévoit et rend concrète la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel remarquable dont l'équilibre est fragile. Ses signataires prennent l'engagement de contribuer activement à la définition et à l'application d'une politique de développement local. Cette politique se fonde sur une gestion durable de l'espace qui respecte les milieux naturels et les paysages, et permet la valorisation des ressources locales.

Les grandes mesures de la Charte se structurent en quatre thématiques ; aménager le territoire et maîtriser les paysages ; préserver et gérer le patrimoine naturel ; assurer le développement économique, social et culturel et enfin communiquer, sensibiliser, promouvoir.

Le périmètre de la présente étude est le périmètre de révision de la Charte du Parc (145 communes) qui prendra effet en 2008-2010 pour une durée de douze ans.

¹ La formulation « Parc » utilisée dans cette étude correspond à ce périmètre de révision.

² Les Znieff (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et les Zico (zones importantes pour la conservation des oiseaux) sont des inventaires faunistiques et floristiques qui considèrent des territoires à très forte valeur patrimoniale.

prairies et de forêts. Il regroupe 43% des habitants du Parc et comporte deux pôles d'emploi : Avesnes-sur-Helpe et Fourmies.

UNE POPULATION EN BAISSE, SAUF SUR LE PLATEAU DE MORMAL

Entre 1962 et 1999, la population du Parc a diminué de 5% alors que celle de la région a progressé de 9% (Graphique 1). Le plateau de Mormal a gagné des habitants (+4%), notamment à partir des années quatre-vingt. La population du bassin de la Sambre est quasiment stable (+1%) mais a connu une augmentation entre 1962 et 1975 (+4%) suivie d'une baisse entre 1975 et 1999 (-3%). En revanche, la population du bassin de la Thiérache a diminué de 13% sur la période 1962-1999 et ne cesse de baisser depuis 1968.

Les naissances restant toujours plus nombreuses que les décès, la diminution de la population résulte d'un excédent des départs sur les arrivées. Entre 1990 et 1999, le territoire a accueilli 23 200 personnes, dont environ 2 000 de l'étranger mais parallèlement, 27 900 personnes l'ont quitté.

Ce déficit migratoire important est dû aux départs de jeunes de 15 à 29 ans, notamment de jeunes cadres, professions intermédiaires ou employés. Les personnes qui arrivent, moins nombreuses que les départs, sont plutôt des familles avec enfants ou des personnes de plus de 80 ans et s'installent sur le plateau de Mormal.

En conséquence, les jeunes adultes sont moins présents dans le Parc qu'au niveau régional alors que les familles ou les personnes de plus de 40 ans le sont davantage. La population du Parc est donc globalement plus âgée. Les ménages retraités représentent par exemple 31% des ménages du Parc contre 28% dans la région. Le vieillissement est plus marqué encore dans le bassin de la Thiérache (32%) que dans celui de la Sambre ou sur le plateau de Mormal (environ 29% chacun).

LE PLATEAU DE MORMAL GAGNERAIT DES HABITANTS

En s'appuyant sur les observations du passé et en émettant l'hypothèse que les tendances de la décennie quatre-vingt-dix

LES RÉSULTATS DES DERNIÈRES ENQUÊTES DE RECENSEMENT

Le nouveau dispositif de recensement s'organise sur un cycle de cinq ans en collectes annuelles. Chaque année, la population d'une commune de moins de 10 000 habitants sur cinq est enquêtée ainsi que 8% de la population des autres communes (cf. Recensement de la population : l'apport de l'enquête 2005 - Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de Profils n° 1, janvier 2006).

Les premières informations sur les communes de moins de 10 000 habitants recensées en 2004, 2005 ou 2006 n'augurent pas pour le moment d'une augmentation globale de population depuis 1999. Mais on ne pourrait porter de conclusion hâtive. En effet, deux communes de moins de 10 000 habitants sur cinq n'ont pas encore été recensées ainsi que la commune la plus peuplée du Parc, Fourmies. Le découpage du Parc en trois sous-territoires met en évidence des tendances différentes : une stagnation de population depuis 1999 dans le bassin de la Sambre ; un gain sur le plateau de Mormal et des pertes d'habitants dans le bassin de la Thiérache.

se prolongent (Pour comprendre ces résultats), le vieillissement et la baisse de la population du Parc s'accentuerait. L'arrivée des générations nombreuses parmi les séniors et l'espérance de vie s'améliorant, le vieillissement sera inéluctable et plus sensible encore dans le Parc. En 2022, les 60 ans ou plus seraient désormais plus nombreux que les moins de 20 ans : respectivement 29% et 23% de la population. D'autre part, le nombre total d'habitants diminuerait de 8% entre 1999 et 2022 quand celui de la région progresserait d'environ 2% (Graphique 1). Mais la diminution n'aurait pas lieu partout. Seul le plateau de Mormal verrait sa population augmenter de 1,3% contre une baisse de 10,0% dans les bassins de la Sambre et de la Thiérache. La progression du nombre de ménages sur ce plateau serait même supérieure à la hausse régionale (19% contre 15% en région). Les futurs besoins en logement devraient donc concerner davantage ce territoire.

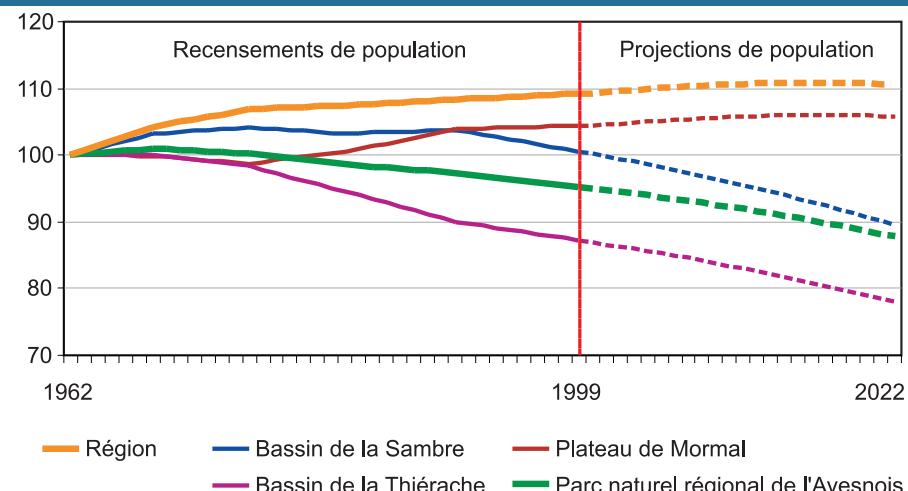
En 1999, les logements collectifs, parmi les-

quels les locations HLM, sont moins développés qu'en région. Mais entre 2001 et 2005, le nombre de chantiers de logements collectifs s'est accru, et particulièrement dans le bassin de la Thiérache. Par ailleurs, les logements du Parc sont anciens : les constructions antérieures à 1949 représentent près de 60% des maisons individuelles et 30% des logements collectifs (respectivement 46,3% et 19,0% en région).

LE TAUX D'ACTIVITÉ DES HOMMES EST UN PEU PLUS ÉLEVÉ DANS LE PARC QU'AU NIVEAU RÉGIONAL

En 1999, 67 000 actifs, ayant ou non un emploi, résident dans le Parc. Depuis 1975, la population active s'est accrue de 6,0% dans le Parc, progression inférieure à celle observée au niveau régional (+16,7%). Cette progression s'explique en partie par une progression du taux d'activité féminin qui gagne plus de 9 points entre 1982 et 1999, tout en restant sous le

Graphique 1 : ÉVOLUTIONS DE POPULATION OBSERVÉES ET PROJETÉES



Source : Insee - Recensements de la population de 1962 à 1999 et projections de population

Tableau 1 : TAUX D'ACTIVITÉ PAR SEXE⁽¹⁾ DE 1982 À 1999

	Hommes de 15 à 64 ans			Femmes de 15 à 64 ans		
	1982	1990	1999	1982	1990	1999
Parc naturel régional de l'Avesnois	75,7	70,5	72,8	43,6	47,8	52,9
Plateau de Mormal	75,5	72,3	74,4	43,2	47,6	55,8
Bassin de la Sambre	75,9	68,8	71,4	39,0	44,6	50,3
Bassin de la Thiérache	75,7	70,8	72,8	47,3	50,4	53,4
Région Nord-Pas-de-Calais	74,2	69,8	72,0	45,9	50,3	55,6

(1) Hors militaires du contingent.

Source : Insee - Recensements de la population

niveau régional (52,9% contre 55,6%). Le taux d'activité masculin est quant à lui légèrement plus élevé dans le Parc (72,8% contre 72,0% en région), surtout pour les moins de trente ans (Tableau 1).

La progression de la population active s'explique également par l'arrivée de jeunes familles d'actifs âgés de 30 à 40 ans. Elle n'est pas uniforme sur l'ensemble du Parc. Elle s'observe en particulier sur le plateau de Mormal avec une progression de la population active de l'ordre de 11,0% entre 1990 et 1999 contre +2,9% dans le Bassin de la Sambre et -1,6% dans la zone de la Thiérache.

Cette hausse de la population active s'est accompagnée d'une hausse du chômage sur la période. Au sens du recensement³, les chômeurs représentaient 18,4% de la population active en 1999 contre 17,8% en région ; le taux de chômage féminin étant plus élevé qu'en région (23,2% contre 20,6%), surtout chez les jeunes femmes de moins de 25 ans (48,0% contre 41,9% en région).

DE NOMBREUX ACTIFS RÉSIDENT DANS LE PARC TRAVAILLENT À L'EXTÉRIEUR

En 1999, le Parc comptait quelque 40 300 emplois, alors que 54 730 habitants du Parc travaillaient. Le taux d'emploi qui rapporte le nombre d'emplois offerts dans l'espace considéré et le nombre d'actifs occupés vivant dans cet espace ne s'élevait donc qu'à 74%, ce qui indique que le Parc offrait environ trois emplois pour quatre actifs occupés en 1999. Les actifs travaillant hors du Parc étaient donc nombreux. Sur les 54 730 actifs occupés

résidant dans le Parc, 22 012 travaillaient à l'extérieur, ce qui représentait 40,2% des actifs occupés (Tableau 2). Cette proportion s'est accentuée puisqu'elle atteignait 31,7% en 1990. En 1999, les principales communes de travail de ces actifs étaient Maubeuge (6 899 actifs), Valenciennes (1 935), Hautmont (1 226), Louvroil (1 111) et Jeumont (1 010 actifs). Par ailleurs, près de 1 700 personnes partaient travailler en Belgique. [Selon une récente étude publiée par l'Insee en septembre 2006, les travailleurs frontaliers vers la Belgique sont toujours plus nombreux. Pour le Parc, le nombre de frontaliers estimé à 1 700 en 1999 atteindrait quelque 3 000 en 2005. Cf. "Toujours plus de travailleurs frontaliers vers la Belgique - Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de Profils n° 10, septembre 2006]. Au final, l'aire urbaine de Maubeuge est la principale aire de destination de ces actifs (10 665 actifs), loin devant celle de Valenciennes (4 398) et celle de Lille (1 118 actifs).

La moitié des 32 716 actifs travaillant dans le Parc tout en y résidant, occupaient un emploi dans leur commune de résidence. Plus généralement, 2 300 personnes se déplaçaient quotidiennement dans le pôle rural d'Avesnes-sur-Helpe (composé de quatre communes) pour travailler, près de 3 000 dans l'aire urbaine d'Aulnoye-Aymeries et 2 000 dans celle de Fournies. Inversement, environ 7 600 actifs ne résidant pas dans les limites du Parc y travaillaient cependant.

Le Parc est donc entouré de pôles d'emploi importants. En effet, les pôles urbains de Valenciennes et Maubeuge sont des territoires d'attraction importants pour la population du Parc, de même que le département de l'Aisne et la Belgique. À

l'intérieur du Parc, les principaux pôles d'emploi sont Fournies, Aulnoye-Aymeries, Avesnes-sur-Helpe, Feignies et Le Quesnoy (Carte 2).

DES PERTES D'EMPLOIS ENTRE 1975 ET 1999

En 1999, d'après le recensement de la population, le Parc totalisait près de 40 300 emplois. Entre 1975 et 1999, près de 15 000 emplois ont disparu, ce qui représente une baisse de près de 26% sur la période, pour une quasi-stagnation au niveau de la région Nord-Pas-de-Calais (-1,4%). Parmi les quatre grands secteurs de l'agriculture, l'industrie, la construction et le tertiaire, le secteur tertiaire est le seul à avoir été créateur d'emplois entre 1975 et 1999 avec près de 5 000 emplois créés. En 1975, ce secteur occupait 36% des emplois contre 61% en 1999 (71% en région). Sur la même période, la part des emplois dans l'industrie passe de 46% à 26% (21% en région).

En lien avec la nature du tissu productif, 34,5% des emplois du Parc sont des emplois ouvriers en 1999, proportion plus importante qu'en région (30,6%). La part des ouvriers qualifiés est plus importante qu'au niveau régional (22,1% des emplois contre 18,6%). La part des emplois d'employés (25,9% des emplois), de professions intermédiaires (19,2%) et de professions libérales est inférieure dans le Parc par rapport à la région. Cette différence oscillant entre 3 et 4 points. Par contre, les emplois d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise (7,1% des emplois) et d'agriculteurs (5,5%) sont plus nombreux qu'en région (respectivement 5,2% et 1,6%).

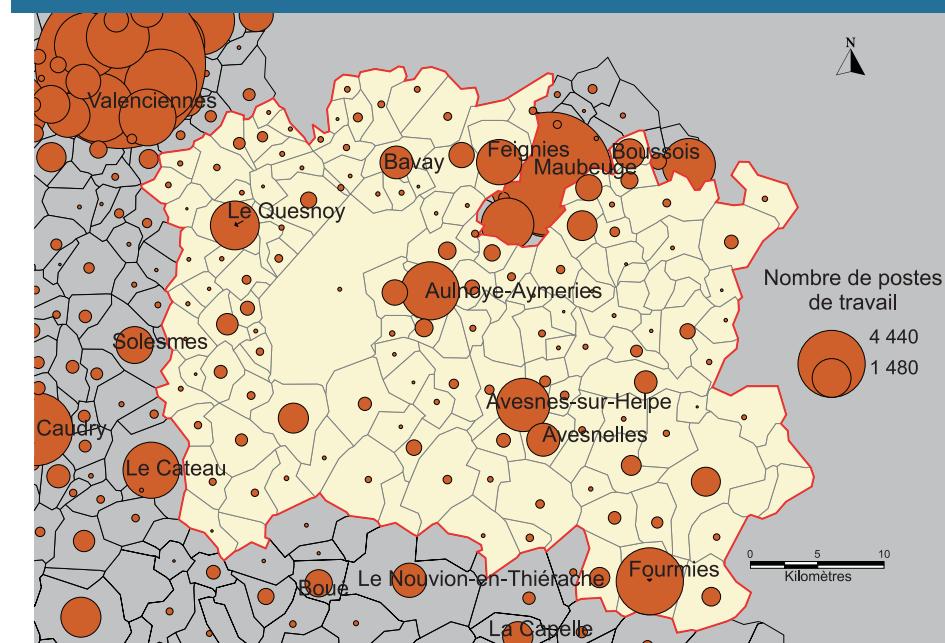
³ Dans le recensement, sont classées comme chômeurs les personnes qui se sont déclarées comme telles et qui ont déclaré par ailleurs rechercher un emploi. Le taux de chômage au sens du recensement est en général plus élevé que le taux de chômage au sens du BIT.

Tableau 2 : DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL

	Parc naturel régional de l'Avesnois	
	1990	1999
Actifs occupés habitant dans la zone	54 420	54 730
Actifs résidant et travaillant dans la zone (1) soit en % des actifs occupés	37 186 68,3	32 716 59,8
Personnes travaillant dans la zone sans y habiter (2) soit en % des emplois	6 182 14,3	7 593 18,8
Emplois au lieu de travail (1)+(2)	43 368	40 309

Source : Insee - Recensements de la population

Carte 2 : LOCALISATION DES POSTES DE TRAVAIL SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004



©IGN - Insee 2006
Source : Insee - Clap 2004

DEPUIS 1999, LA BAISSE DE L'EMPLOI AU SEIN DU PARC SE POURSUIT

Depuis 1999, sur le seul champ de l'emploi salarié privé non agricole, on observe encore une baisse de l'emploi dans le Parc. Elle est estimée à 4,6%, pour une progression de 6,2% sur l'ensemble de la région et une quasi-stagnation dans la zone d'emploi Sambre-Avesnois (-0,2%)

(Tableau 3). Malgré la progression observée sur la période 1999-2004, la part du secteur tertiaire dans le Parc reste inférieure de 8 points à celle du niveau régional (66% des emplois en fin d'année 2004 contre 74% en région).

Par ailleurs, sur le plan du marché du travail, on observe une baisse du nombre de demandeurs d'emploi de l'ordre de 24% entre le 31/12/1999 et 31/12/2005 dans le Parc comme dans la zone d'emploi de la Sambre-Avesnois (-15% au niveau régional). Cette baisse du nombre de demandeurs d'emplois, alors que l'emploi offert dans le parc est en recul, s'explique en grande partie par une évolution positive de l'emploi à la périphérie du parc. Au 31 décembre 2005, le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 8 200 dans le Parc. Comme en région, 25% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans et 15% ont plus de 50 ans. Les demandeurs d'emploi de longue durée (depuis au moins un an) sont en revanche un peu plus nombreux dans le Parc puisqu'ils représentent 37% des demandeurs d'emploi contre 35% en région.

Au 30 juin 2006, au sens du BIT⁴, le taux de chômage de la zone d'emploi de la Sambre-Avesnois⁵, s'élève à 14,8% de la population active, soit 2,3 points de plus qu'en région et 5,9 points de plus qu'en métropole. Il reste parmi les plus élevés des quinze zones d'emploi de la région, juste derrière la zone d'emploi du Calaisis (15,7%).

Tableau 3 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ NON AGRICOLE ENTRE LE 31/12/1999 ET LE 31/12/2004

	Parc naturel régional de l'Avesnois	Zone d'emploi de la Sambre-Avesnois	Nord-Pas-de-Calais	Unité : %
Industrie	-14,0	-11,6	-8,4	
Construction	+7,2	+7,9	+9,0	
Commerce	+6,5	+7,0	+5,0	
Services	-0,3	+9,2	+15,9	
Total	-4,6	-0,2	+6,2	

Champ : Établissements du secteur privé non agricole cotisant à l'Urssaf, hors énergie, administration et activités associatives.

Source : Insee, Urssaf

⁴ Au sens du BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler, sans emploi (c'est-à-dire qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence). De plus, il doit être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours, en chercher activement un ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

⁵ Près de 98% de la population du PNR de l'Avesnois est dans la zone d'emploi de la Sambre-Avesnois, et elle représente près de 70% de la population de la zone d'emploi.

PLUS DU QUART DES EMPLOIS DU PARC DANS L'INDUSTRIE FIN 2004

Au 31 décembre 2004, selon l'Insee (source Clap⁶), près de 31 600 postes de travail sont recensés dans le Parc. Avec près de 8 500 postes de travail, le Parc possède une industrie plus développée qu'en région puisqu'elle occupe près de 27% des postes contre 20% en région. L'industrie des biens intermédiaires représente 58% de la totalité des emplois industriels contre 43% au niveau régional. La métallurgie-transformation des métaux, est une activité spécifique du territoire : la part des postes de ce secteur dans l'ensemble des postes du Parc est près de 3,2 fois plus élevée que cette même part en région. Quelques grands établissements sont implantés dans le Parc : Vallourec Mannesmann Oil & Gas France et Usine Tuberie. La fabrication de produits métalliques constitue une autre activité spécifique pour le Parc, avec plus de 500 postes dont 250 dans l'établissement VBF (Textron Fastening Systems), spécialisé dans la visserie et boulonnerie implanté à Fourmies. La part des postes de travail de ce secteur dans l'ensemble des postes est près de 4,6 fois plus élevée qu'en région. De même, le poids de l'industrie des produits minéraux est 3,3 fois plus important qu'en région. La moitié des postes de ce secteur concerne la fabrication de verre et d'articles en verre, activité qui possède le plus grand établissement employeur du Parc : Glaverbel France SA, implanté à Boussois.

UN NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS STABLE

Au 1^{er} janvier 2005, le Parc possède 4 263 établissements appartenant au champ ICS (Industrie-Commerce-Services), nombre quasi stable par rapport au 1^{er} janvier 1993. Plus d'un établissement sur deux implanté dans le Parc (54% contre 51% en région) n'emploie aucun salarié. De même, la part des petits établissements est plus importante : 91,3% des établissements du champ ICS ont moins de 10 salariés contre 89,8% en région. Ces établissements apparaissent également plus stables. En effet, sur 100

établissements créés il y a cinq ans ou plus, près de 61% sont encore en activité au 1^{er} janvier 2005 contre 55% en région.

EN 2004, PRÈS D'UN EMPLOI DU PARC SUR TROIS RELÈVE DU SECTEUR PUBLIC

Parmi les 31 600 postes de travail offerts en 2004 au sein du Parc, 9 700 relèvent du secteur public, et représentent 31% des postes (25% dans la région). Parmi eux, 12,7% relèvent de la fonction publique territoriale (9,3% en région), 11,7% de la fonction publique d'État (10,7%) et 6,3% de la fonction publique hospitalière (5,2% en région).

DES PROFILS SECTORIELS DIFFÉRENTS SELON LES ESPACES

Le bassin de la Thiérache, avec 14 700 postes accueille 46,5% de l'emploi du Parc. Pour les deux autres sous-territoires, ces valeurs sont respectivement de 10 500 postes pour le bassin de la Sambre (33,2%) et 6 400 postes pour le Plateau de Mormal (20,3%). Ces trois espaces présentent des profils sectoriels différents. Ainsi, le bassin de la Sambre est davantage tourné vers l'industrie avec 38% de postes de travail dans ce secteur (46% des postes de travail industriels du Parc y sont implantés) et regroupe 22% de l'emploi public du Parc. Le Plateau de Mormal dispose proportionnellement de plus nombreux postes dans la construction et le commerce que les deux autres espaces et comptabilise 30% de l'emploi public. Quant au bassin de la Thiérache, il est davantage orienté vers les services avec 62% de postes dans ce secteur (52% des postes tertiaires du Parc). Par ailleurs, l'emploi public y atteint près de 38%.

UN ÉVENTAIL DE REVENUS DÉCLARÉS AU FISC MOINS OUVERT QU'EN RÉGION

En 2002, la moitié des habitants du Parc vit dans un ménage déclarant un revenu fiscal par unité de consommation (UC) inférieur à 12 200 euros par an contre 13 000 euros en région. Le revenu médian

est toutefois plus important dans des communes situées au nord d'un axe Le Quesnoy-Bavay et le long d'un corridor allant de Beaufort à Haut-Lieu (Carte 3).

Globalement, l'éventail des revenus déclarés est moins ouvert dans le Parc qu'en région, en raison de la moindre présence de ménages à revenus élevés. En effet, 10% des ménages déclarent plus de 24 800 euros par an et par UC. C'est moins que le décile régional qui s'établit à 26 400 euros par an et par UC. En revanche, le premier décile est proche du niveau régional : 10% des ménages ont déclaré moins de 4 150 euros par an et par UC (4 400 euros en région).

En lien avec la forte présence de ménages retraités dans le territoire, la part des pensions et retraites dans le revenu fiscal s'élève à 23,9% contre 22,2% en région.

Le produit fiscal par habitant (total des quatre taxes) s'élève à 599 euros. Il est plus faible que dans l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais (874 € par habitant). Cela s'explique par une taxe professionnelle et une taxe sur le foncier bâti plus faible qu'au niveau régional. La part de la taxe professionnelle dans le produit fiscal s'élève à 48,2% contre 54,5% en région. Elle atteint néanmoins 56% dans le bassin de la Sambre, là où l'activité industrielle est la plus importante.

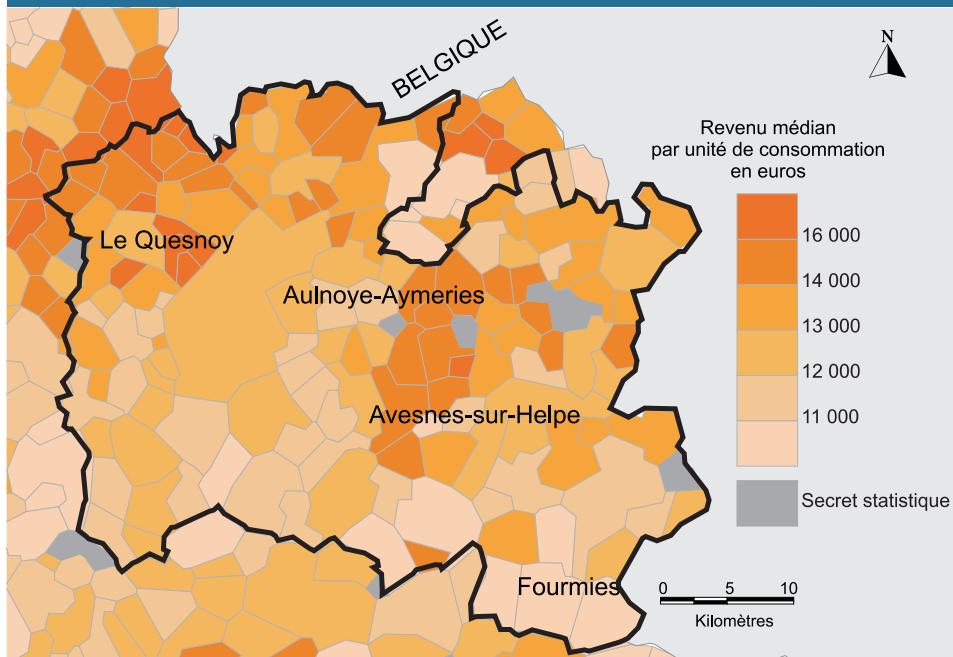
DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ VARIÉES

Même si la plupart des indicateurs de fragilité des ménages sont proches du niveau régional (part des familles monoparentales, de la population à bas revenus, etc.), il existe des situations de pauvreté⁷ variées au sein du Parc. En effet, le niveau et le type de pauvreté ne sont pas les mêmes selon les communes. Ainsi, les populations d'Aulnoye-Aymeries, d'Avesnes-sur-Helpe ou encore de Fourmies connaissent des situations de pauvreté plus fréquentes et qui touchent davantage les familles monoparentales et les personnes isolées. C'est le type de pauvreté que l'on retrouve également à Maubeuge. La première couronne de ces

⁶ Le dispositif " Connaissance locale de l'appareil productif " Clap a été conçu pour mesurer l'emploi salarié et les salaires au niveau local, en utilisant les données issues de plusieurs sources, notamment Sirene, Urssaf, DADS (déclarations annuelles de données sociales), Colter (enquête sur les collectivités territoriales) et le fichier de paie des agents de l'État. Le champ couvert par Clap est donc quasi complet sur les salariés. En effet, seuls le secteur de l'agriculture, les personnels militaires et les emplois domestiques n'entrent pas dans le champ de Clap. Dans Clap, l'emploi est mesuré au sens des postes de travail pourvus au 31 décembre qu'ils soient à temps plein ou partiel. Cette notion centrée sur le facteur travail au sein du tissu productif ne se substitue pas aux estimations d'emploi centrées sur le nombre de personnes en emploi dans un territoire.

⁷ Cf. Pauvretés et Territoires en Nord-Pas-de-Calais - Insee Nord-Pas-de-Calais - Les Dossiers de Profils n° 82, juin 2006.

Carte 3 : REVENU ANNUEL MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EN 2002



© IGN

Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux des ménages

UN TERRITOIRE BIEN ÉQUIPÉ PRÉSENTANT TOUTEFOIS DES DISPARITÉS D'ACCESSIBILITÉ

En 2004, le Parc naturel possède l'ensemble des 70 équipements de commerces ou de services répertoriés dans la base permanente des équipements (BPE) retenus pour étudier le niveau d'équipement d'un territoire. En termes d'équipements de proximité, tels que la boulangerie, le salon de coiffure ou la poste, le Parc se situe dans la moyenne régionale. Cependant suivant le type de services, des différences peuvent apparaître : le Parc est mieux doté en infirmiers que la région mais les masseurs-kinésithérapeutes y sont relativement moins implantés. Pour les équipements intermédiaires, tels que le supermarché, le magasin d'électroménager, la densité par habitant est globalement plus faible, à l'exception des ambulances et des cabinets de vétérinaires. Par ailleurs, le Parc dispose d'un niveau d'équipements supérieurs, tels que les hypermarchés ou les maternités, légèrement sous le niveau régional. Les différences notables portent sur la sous-représentation des centres de santé, des médecins spécialistes et des agences de travail temporaire.

Les communes de Fournies, d'Aulnoye-Aymeries, d'Avesnes-sur-Helpe et de Le Quesnoy constituent les pôles principaux d'équipements du Parc. Ces communes sont très bien dotées en équipements intermédiaires. En termes d'équipements supérieurs, Fournies se distingue des trois autres communes. En effet, elle possède 18 équipements sur les 21 de la gamme supérieure contre 9 sur chacune des communes d'Aulnoye-Aymeries, d'Avesnes-sur-Helpe et de Le Quesnoy. Néanmoins, les pôles de Valenciennes et de Maubeuge peuvent dans une certaine mesure, constituer une solution pour les populations résidant dans ces communes ou à proximité. En termes de distance aux équipements, la part de la population éloignée des équipements des gammes intermédiaire et supérieure, est plus importante au niveau du Parc qu'au niveau régional. Par exemple, 15% des habitants du Parc sont à plus d'un quart d'heure d'un service d'aide pour les personnes âgées (contre 2% en région) et 29% d'une garde d'enfants d'âge préscolaire (contre 7% en région). Par ailleurs, 12% de la population du Parc réside dans une commune située à plus d'une demi-heure d'un service d'urgence, d'une maternité ou d'un hypermarché contre moins de 1,5% de la population régionale.

villes se compose de communes présentant une relative mixité sociale, comme Berlaimont ou Rousies, et de communes au passé industriel, comme Feignies, Ferrière-la-Grande ou Wignehies. Le revenu médian y est d'ailleurs plus faible que celui du Parc.

Beaucoup de communes du bassin de la Thiérache, plus rural, connaissent des situations de pauvreté touchant davantage les personnes isolées qui perçoivent le revenu minimum d'insertion ou l'allocation pour adulte handicapé.

Enfin, certaines communes se caractérisent par des situations de pauvreté moins fréquentes. Mais, lorsqu'elles existent, elles touchent davantage des personnes isolées ou des familles nombreuses. C'est le cas notamment des communes situées dans le périurbain, aux abords du Quesnoy ou encore à l'est d'Avesnes-sur-Helpe.

DES ATOUTS TOURISTIQUES À VALORISER

Grâce à sa biodiversité et à la variété des paysages qu'il offre, le Parc naturel régional de l'Avesnois constitue un réel patrimoine touristique régional. Toutefois, les hôtels installés dans le Parc sont globalement moins fréquentés qu'en région. En 2005, l'hôtellerie homologuée du Parc regroupe sept hôtels qui affichent un taux d'occupation des chambres de l'ordre de 52%, inférieur de 10 points au taux observé pour l'ensemble de l'hôtellerie homologuée de la région. La part de la clientèle d'affaires est légèrement plus importante qu'au niveau régional (57% contre 54%). En revanche, la clientèle étrangère y est moins présente (28% des nuitées contre 31%). Cette clientèle est essentiellement britannique et belge (respectivement 12,4% et 7,3% dans l'ensemble des nuitées). Par ailleurs, les emplacements loués à l'année⁸ dans les campings du Parc sont moins nombreux que dans la région. En effet, au 1^{er} janvier 2006, 31 campings sont implantés sur le territoire du Parc, avec 2 116 emplacements dont 69% sont loués à l'année contre 76% pour les campings de la région.

La saisonnalité du tourisme observée dans le Parc est moins affirmée que celle du niveau régional. La fréquentation touristique apparaît plus régulière tout au long de l'année.

⁸ Un emplacement loué à l'année est un emplacement réservé à la location résidentielle, c'est-à-dire à un seul client pour l'ensemble de la période d'ouverture du camping.

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

Définitions :

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenus avant tout abattement. S'agissant d'un revenu avant redistribution, il ne correspond pas au revenu disponible, qui supposerait d'intégrer les prestations sociales et de soustraire les impôts directs.

Afin de prendre en compte les différences de composition des ménages et les économies d'échelle qui en découlent, certaines données sont calculées par unité de consommation (UC). Ainsi, le premier adulte du ménage compte pour une UC, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Méthodologie :

Projections : Pour envisager l'évolution de la population du Parc, des projections sont réalisées.

Pour la projection de population totale, l'exercice consiste à faire vieillir la population tout en intégrant les naissances, les décès et les éventuels déplacements. Des hypothèses démographiques communes sont posées en matière de fécondité, mortalité et migration. Ici, la fécondité est fixée à son niveau de 1999 pour chacun des trois sous-territoires. La mortalité plus forte continue à évoluer parallèlement à l'évolution nationale. Les comportements migratoires observés entre 1990 et 1999 sont reconduits.

Les projections de ménages s'appuient sur les projections de population et appliquent ensuite des taux de chefs de ménage par sexe et âge. Un niveau supplémentaire d'hypothèse est donc formulé concernant l'évolution des modes de cohabitations de la population. Partant de la situation au recensement de 1999 de chaque zone étudiée, ces taux évoluent suivant une tendance établie au niveau national.

Pour en savoir plus :

- Diagnostic de territoire du PNR de l'Avesnois - Insee Nord-Pas-de-Calais.
- Pauvretés et Territoires en Nord-Pas-de-Calais - Insee Nord-Pas-de-Calais - Les Dossiers de Profils n° 82, juin 2006.
- Recensement de la population : l'apport de l'enquête 2005 - Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de Profils n° 1, janvier 2006.
- Toujours plus de travailleurs frontaliers vers la Belgique - Insee - Profils Nord-Pas-de-Calais n° 10, septembre 2006.

Sites internet :

@ www.parc-naturel-avesnois.fr
@ www.insee.fr

Directeur de la publication : Jean-Jacques MALPOT
Service Administration des Ressources : Brigitte RABIN

Service Études Diffusion : Aurélien DAUBAIRE

Service Statistique : Jean-Christophe FANOUILLET

Rédacteur en chef : Jean-Luc VAN GHELUWE

Responsable Fabrication : Christian DE RUYCK

Graphistes : Fabrice CARLIER, Annick CEUGNIEZ, Claude VISAYZE

Vente : Bureau de vente - 130, avenue J.F. Kennedy - BP 769 - 59034 LILLE CEDEX - Tél : 03 20 62 86 66

CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal Novembre 2006 - © Insee 2006 - Code Sage PRO061320

Imprimerie LA MONSOISE - 5, avenue Léon Blum - 59370 MONS-EN-BAROEUL - Tél. : 03 20 61 98 44 - Courriel : contact@imprimerie-monsoise.com